



n°48



### Bonne année 2011 !

En 2011, les Présidences de l'Union européenne (plus exactement du Conseil de l'Union européenne) prennent le cap à l'Est. Pour le premier semestre 2011, la Hongrie assurera la présidence [www.eu2011.hu](http://www.eu2011.hu) Et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ce sera au tour de la Pologne : [www.pl2011.eu](http://www.pl2011.eu)

L'année 2011 sera, au niveau de l'Union et du devenir de nombreuses politiques européennes, une année charnière car simultanément seront menées les négociations pour la définition des grandes politiques européennes (agriculture, pêche, cohésion, innovation, environnement, énergie, R&D) et celles concernant les perspectives financières pour la période 2014-2020, tout cela dans le cadre du document stratégique Europe 2020 et ses 7 initiatives phares. Avant l'été, les textes des propositions définitives seront mis en discussion (les textes qui sont diffusés actuellement ne sont souvent que des ballons d'essai) et d'ici la fin de l'année on devrait y voir plus clair en matière d'objectifs et de moyens financiers disponibles. L'énergie devrait être encore au cœur des engagements européens avec la perspective, courant 2011, des feuilles de route pour l'efficacité énergétique et pour une économie sobre en carbone.

2011, c'est aussi l'année mondiale des forêts !

Voici à présent nos vœux à nous pour 2011, sous la forme de projets que nous envisageons sérieusement de concrétiser durant cette nouvelle année :

- Nouvelles responsabilités en intégrant les consortiums des PCN Environnement et Énergie du 7<sup>e</sup> PCRD
- Nouvelle collègue
- 50<sup>e</sup> numéro de la lettre d'Enviropea
- Enviropea sur les réseaux sociaux
- Nouveaux adhérents et nouvelles relations avec nos adhérents
- Pleins de projets européens...

*Quelques précisions...*

ENVIROPEA intègre le Consortium des Points de contact nationaux (PCN) Environnement et Énergie du Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD).

Depuis plusieurs années, ENVIROPEA assistait l'ADEME dans ses missions de chef de file du PCN Environnement et Énergie du 7<sup>e</sup> PCRD. Avec la réorganisation du PCN, ENVIROPEA devient membre à part entière du Consortium qui rassemble l'ADEME, la FRB (fondation pour la recherche sur la biodiversité), l'INSU (l'institut national des sciences de l'univers) et la CPU (conférence des présidents d'universités) pour le volet Environnement, l'ADEME et OSEO pour le volet Énergie.

Toujours sous la coordination de l'ADEME, ENVIROPEA assurera la gestion de l'information (veille, animation de la page Eurofaire et du site des PCN, rédaction des bulletins d'information, suivi et valorisation des projets) et le rôle de premier contact avec les porteurs de projets pour une orientation et un conseil générique sur les programmes et la gestion des demandes effectuées sur le site du PCN.

Plus d'infos sur Eurofaire : <http://www.eurofaire.prd.fr/7pc/environnement> ou <http://www.eurofaire.prd.fr/7pc/energy>

Contacts à ENVIROPEA : Kelly PRIFTI ([kpriftiATenviropea.com](mailto:kpriftiATenviropea.com)) et Anna ERSHOVA ([aershovaATenviropea.com](mailto:aershovaATenviropea.com)) ou au 01 71 19 74 96.

Avec Anna ERSHOVA, ENVIROPEA poursuit son internationalisation !

Anna ERSHOVA a rejoint ENVIROPEA en novembre dernier. Avec elle, c'est la Russie qui intègre notre équipe qui avait déjà, avec Kelly PRIFTI, une ressortissante américaine. Après avoir fait ses études dans la ville de Tomsk, Anna a fait un premier séjour à l'École Nationale Supérieure de Génie Industriel de Grenoble. Diplômée de l'Institut de management international de Tomsk (management et traduction anglais-russe), elle a terminé sa formation par un Master 2 Innovation technologique et projets européens à l'ISTIA (Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers).

Dans l'équipe d'ENVIROPEA, elle assurera principalement les missions relatives aux Consortiums Environnement et Énergie du PCRD et prendra en charge plus particulièrement les projets du domaine de l'Énergie.



50<sup>e</sup> numéro de la lettre d'Enviropea en mai-juin ! Cela se fête car nous sommes assez fiers d'avoir tenu pendant 50 numéros à un rythme bimensuel (ou presque) pour commenter à notre manière les politiques et programmes européens pour l'environnement. Fiers aussi d'avoir gagné le pari d'une diffusion gratuite.

Pour ce numéro 50 de notre lettre nous faisons un appel à contributions écrites auprès de tous ceux qui ont, de près ou de loin, eu l'occasion d'échanger avec nous ou tout simplement qui ont apprécié (ou pas) le contenu de notre lettre.

*Cela pourrait prendre la forme de quelques lignes à intégrer à notre abcdaire à L comme lettre d'Enviropea ou à E comme Enviropea.*

## SOER 2010 de l'AEE (comprendre State and Outlook Environmental Report de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Tous les 5 ans, l'Agence européenne de l'Environnement de Copenhague publie une somme (la seule synthèse en français fait déjà 224 pages) faisant le bilan chiffré de l'état de l'environnement en Europe. Ce 4<sup>e</sup> rapport quinquennal sur l'état de l'environnement européen dresse un bilan très complet dans tous les domaines de l'environnement (changement climatique, nature et biodiversité, ressources naturelles et déchets, environnement, santé et qualité de vie, etc). Il insiste par ailleurs sur les liens et interrelations entre ces différents domaines de la politique européenne de l'environnement.

Plus d'infos sur [www.eea.europa.eu/soer](http://www.eea.europa.eu/soer)

Pour ceux qui en voudraient encore plus en matière de données comparatives entre les pays de l'Union, nous vous conseillons les 346 pages du document Eurostat : **Environmental statistics and accounts in Europe** et/ou les 473 pages du document Eurostat : **Energy - Yearly statistics 2008**.

Plus d'infos sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home>

« Butterflies or Business : Europe can have both! », tel est le titre anglais du SOER 2010. Cette tentative (modeste) d'intrusion poétique a été mal récompensée par le traducteur français qui a produit un très administratif (et plus interrogatif) « Plus de croissance ou un environnement sain ? L'Europe peut les combiner ! » - ce qui, par ailleurs, ne veut pas dire exactement la même chose. L'introduction du point d'interrogation serait-elle là pour donner un élément de réponse ?

## Spécial Énergie

Dans nos précédentes lettres d'Enviropea, nous avons présenté le document Europe 2020 qui fixe les orientations des politiques européennes prenant le relais de la stratégie de Lisbonne. Nous avons déjà mentionné les déclinaisons de ce document concernant la politique de l'innovation, de la R&D. Sur la base de ce document et des perspectives financières 2014-2020, nous vous proposons de nous intéresser au document qui fixe le cadre des interventions de l'Union dans le domaine de l'Énergie à l'horizon 2020.

### Énergie 2020



Le 10 novembre 2010, la Commission européenne a présenté la stratégie en matière de l'énergie et de climat à l'horizon 2020. L'Union européenne a prévu un budget de 1 000 Md€ pour le développement d'infrastructures, de nouvelles technologies et de stockage de l'électricité.

La communication fixe cinq priorités pour la décennie à venir :

1. **L'efficacité énergétique** avec un objectif de 20% d'économie d'énergie. Les immeubles, les véhicules et les bureaux éco-efficients sont les exemples des pistes d'économie d'énergie. La vision détaillée sera développée dans le plan pour l'efficacité énergétique qui doit être publié au printemps 2011.
2. **La construction d'un marché énergétique intégré**, étroitement liée à la création des infrastructures (y compris les réseaux intelligents) permettant le transport facile d'électricité et du gaz ainsi que l'intégration d'électricité d'origine renouvelable. Un plan à long terme doit être proposé par la Commission européenne sur la base de la feuille de route sur l'énergie pour 2050 (publication prévue au début 2011).
3. **L'amélioration de la sécurité et de la sûreté énergétique pour les consommateurs** (organisations et citoyens) - y compris la modification de la politique énergétique au profit des consommateurs.
4. **Le leadership européen en matière de technologies et d'innovation énergétique** représenté par l'implication du Plan stratégique pour les technologies énergétiques (Plan SET) dans le lancement des quatre nouveaux projets à l'échelle européenne.
5. **La politique énergétique extérieure commune** élaborée avec l'objectif de diversifier les sources et les itinéraires d'approvisionnement. Cette politique se traduira par la signature des accords cadres sur l'énergie avec des fournisseurs clés et des pays de transit.

#### Les dates à retenir :

- 10 nov. 2010 : La Commission présente sa Stratégie énergétique pour 2020.
- Décembre 2010 : La Commission présente un paquet sur les infrastructures
- Début 2011 : La Commission présente sa feuille de route sur l'énergie d'ici 2050
- Mi-2011 : Présentation d'un projet sur les réseaux d'électricité et de gaz entre 2020 et 2050
- 2011 : Rendu des travaux du groupe de travail sur les « smart grids » (réseaux intelligents)

Plus d'infos sur [http://ec.europa.eu/energy/strategies/2010/2020\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/strategies/2010/2020_en.htm)

#### Programme NER 300 (new entrants reserve)

Décision du 03/11/10 publiée au JO L290 du 06/11/10.

Ce nouveau programme est un instrument financier innovant à bien des égards :

- La ressource budgétaire provient de la revente (non encore réalisée) de 300 millions de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> dont la Commission espère une recette de 4,5 Md€
- De ce fait, ce financement ne fait pas partie du budget de l'UE et pourra donc s'ajouter à d'autres financements communautaires (FEDER par exemple)
- Ce programme doit financer des projets de démonstration commerciale innovants, soit 8 à 12 installations de stockage-captage du CO<sub>2</sub> et 50 projets concernant les énergies renouvelables ; l'annexe de la décision donne le détail très précis des projets recherchés ainsi que de leurs niveaux de performance minimum.
- Chaque État membre bénéficiera de 1 à 3 projets maximum (la concurrence va être acharnée)
- Il y aura 2 appels à propositions : l'un en cours (dossiers à déposer avant le 9 février) avec la revente de 200 millions de droits d'émission et le 2<sup>e</sup>, fin 2012 avec la revente des derniers 100 millions.
- Les dossiers sont à déposer auprès de l'ADEME, qui assurera un premier contrôle et transmettra les propositions (à la BEI) avec un avis motivé sur leur fiabilité technique et financière, leur caractère de démonstration et leur niveau d'innovation. Les propositions resteront 3 mois à l'ADEME avant d'être transmises à la BEI ; on peut supposer qu'il s'agira d'une période d'intenses négociations.
- Les dépenses éligibles sont dites dépenses pertinentes et sont pour le moins assez peu explicites ; il semblerait que les dépenses de personnel et d'assistance extérieure ne soient pas éligibles...
- Le cofinancement devrait atteindre 50% des investissements mais sera versé annuellement par les États membres, une fois vérifié que les performances énergétiques annoncées ont été atteintes.
- Les projets retenus au 1<sup>er</sup> appel devront être opérationnels au 31 décembre 2015.
- Les recettes de fonctionnement seront déduites des aides communautaires.

Si tout cela ne vous paraît pas très clair, vous pouvez aller chercher des informations complémentaires sur le site de la Commission européenne [http://ec.europa.eu/clima/funding/ner300/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/funding/ner300/index_en.htm) ou auprès du point de contact national du NER : Léonard Boniface du service recherche et technologies avancées de l'ADEME [leonard.boniface@ademe.fr](mailto:leonard.boniface@ademe.fr)



Remarque : Il ressort des informations disponibles que la Commission a décidé de concentrer les financements du NER300 sur quelques très gros projets (cf le niveau de performances imposé aux projets et le budget de 4,5 Md€ pour 40 à 50 projets soit 900 M€ par projet) au niveau européen. On aura cependant rarement vu un instrument financier aussi complexe dans sa conception et aussi peu clair dans son fonctionnement. Cela suppose que, soit les concepteurs ont construit une usine à gaz absolument non fonctionnelle ou basée sur des exigences autres que celles de l'efficacité en matière énergétique, soit ils connaissent déjà très bien les projets qui vont faire l'objet de ces financements. Il faut savoir que NER300 prend la suite du volet Énergie du plan de relance économique européenne et que par ailleurs, la taille des projets souhaités nécessite d'assez longues périodes de préparation - ne seraient-ce que celles liées aux procédures administratives d'autorisation.

Il faudra peut être attendre le 2<sup>e</sup> appel, annoncé pour fin 2012, pour y voir plus clair sur cet instrument annoncé à grand renfort de tambour (« 4,5Md€ pour des projets faibles en carbone ») et son fonctionnement

Nota : avec les quelques informations ci-dessus vous devriez pouvoir comprendre quelque chose au nom donné à cet instrument... Enfin, en principe !

### **Un programme pour aider les collectivités dans l'efficacité énergétique** (Règlement 1233/2010 du 15/12/10).

L'instrument financier n'a pas encore de nom, les conditions d'attributions des aides sont très imprécises mais on sait que **146 M€ récupérés du programme énergétique européen pour la relance économique** (PEER) devraient être distribués pour des projets locaux et régionaux (voire nationaux) via la Banque européenne d'investissement ou d'autres intermédiaires financiers (non précisés à ce stade) début 2011 (et avant 2014). Ce budget arraché par le Parlement européen et par un fort lobbying des institutions représentant les collectivités territoriales doit « aider les collectivités locales à développer des projets économes en énergie ».

Ces fonds pourraient servir :

- la rénovation des bâtiments publics et privés pour améliorer l'efficacité énergétique,
- la construction d'installations de cogénération fonctionnant à base d'énergies renouvelables,
- des solutions propres en matière de transport public,
- le développement d'infrastructures locales (éclairage urbain efficace, stockage de l'électricité) ainsi que les compteurs et réseaux intelligents.

Les aides pourraient prendre la forme de prêts, de garanties, d'autres instruments financiers. Il faudra attendre l'appel à propositions pour en savoir plus sur les modalités d'attribution de cette aide.

**Énergie Intelligente Europe** : Le 5<sup>e</sup> appel à propositions du programme Énergie Intelligente Europe sera lancé courant janvier 2011 avec comme bannière un nouveau logo et une journée d'information programmée à Bruxelles le 18 janvier 2011. Une ou plusieurs réunions d'informations devraient être programmées en France par l'ADEME et le point de contact national assuré dorénavant par Marjolaine Pont ; [pcn-eie@ademe.fr](mailto:pcn-eie@ademe.fr)



Plus d'infos sur [http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html)

Par ailleurs un magazine dédié au programme EIE est maintenant disponible à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/energy/intelligent/library/newsreview\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/intelligent/library/newsreview_en.htm)

Et aussi la Semaine européenne pour l'énergie durable (EUSEW) du 11 au 15 avril 2011 (sur [www.eusew.eu](http://www.eusew.eu)) et les sites [www.managenergy.net](http://www.managenergy.net) et [www.sustenergy.org](http://www.sustenergy.org) (site de la campagne européenne pour l'énergie durable).

### **Et au niveau national**

#### **L'ADEME a lancé le 3<sup>e</sup> appel à propositions pour son « Fonds Chaleur ADEME » le 9 septembre 2010**

Le bilan réalisé par l'ADEME du 2<sup>e</sup> appel à propositions du Fonds chaleur et biomasse a montré que 31 projets ont été soutenus (28 projets lors du 1<sup>er</sup> appel) pour un montant d'aide de 77,6 M€ soit plus de 2,4 M€ d'aide par projet et générant une production thermique de 197 000 tonne équivalent pétrole (tep). Avec le 3<sup>e</sup> appel lancé en septembre 2010, l'objectif du Fonds chaleur (avec un budget de 1Md€ sur 3 ans) soit 700 000 tep, devrait être atteint. Plus d'infos sur [www.ademe.fr/fondschaleur](http://www.ademe.fr/fondschaleur)

**De leur côté, TOTAL et l'ADEME ont lancé un nouvel appel à manifestations d'intérêts sur l'efficacité énergétique en industrie qui vise au développement de démonstrateur.** Il s'agit du 6<sup>e</sup> appel à manifestations d'intérêt du programme « Efficacité énergétique dans l'industrie ». Les propositions peuvent être présentées soit le 11 février soit le 3 juin 2011.

Les projets doivent s'inscrire dans les domaines prioritaires suivants :

- récupération et valorisation d'énergie thermique à basse température dans les procédés industriels,
- stockage et valorisation d'énergie thermique intégrés à des procédés industriels,

- échangeurs de chaleur,
- fours,
- cogénération,
- intégration énergétique des procédés,
- amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de séparation et de séchage,
- amélioration de l'efficacité énergétique des utilités.

Les conditions du soutien des 2 partenaires seront adaptées à la nature et aux besoins de chacun des projets financés et ne sont pas définies par avance.

Contacts : Franck Delacroix et Adrien Pellet à l'ADEME, Jean-Paul Gourlia et Mai Riche chez TOTAL.

Mail : [prenom.nom@ademe.fr](mailto:prenom.nom@ademe.fr) ou [prenom.nom@total.com](mailto:prenom.nom@total.com)

**L'appel à projets de R&D 2010-2011 sur l'amélioration des performances énergétiques des procédés et utilités industriels (AP EPI)** a pour objectif de faire émerger des projets dans le but d'améliorer la performance énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre des procédés et utilités industriels. Il concerne les approches générales et transversales (intégration énergétique des procédés, gestion de l'énergie et des systèmes de contrôle, système de comptage performants) et les approches technologiques (vapeur, froid, moteurs électriques, chaudières, fours, échangeurs, séparation des fluides, etc). Les dossiers doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> mars 2011, le montant de l'aide n'est pas prédéfini.

Plus d'infos sur ces appels sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) rubrique « appel à propositions »

Dans cette rubrique vous trouverez aussi la (longue) liste des appels à propositions lancés par l'ADEME (courant en 2011) parmi lesquels « bruits et nuisances sonores », « reconversion des friches urbaines », « bâtiments démonstrateurs », « bâtiments et îlots à énergie positive », CORTEA (connaissances, réduction à la source et traitement des émissions dans l'air), BCIAT (biomasse, chaleur industrie agriculture et tertiaire), etc.

## Actualité des financements européens

Nous l'avons mentionné en introduction de cette lettre, la Commission prépare les politiques et les instruments financiers qui seront mis en place pour la période 2014-2020.

Dans ce but, plusieurs consultations ont été lancées sur l'avenir de certains instruments concernant l'environnement :

- Une consultation sur l'avenir de LIFE+ est en ligne à l'adresse <http://ec.europa.eu/environment/consultations/life.htm>
- Une consultation sur l'avenir du financement des sites Natura 2000 et la perspective de la création d'un fonds dédié est en ligne à l'adresse [http://ec.europa.eu/environment/consultations/natura2000\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/consultations/natura2000_en.htm)
- Une consultation sur l'avenir du CIP est en ligne jusqu'au 4 février : [http://ec.europa.eu/cip/public\\_consultation/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/cip/public_consultation/index_en.htm)

Toutes ces consultations sont ouvertes aux organisations comme aux particuliers, jusqu'au mois de février.

Par ailleurs, une conférence publique sera organisée le 25 janvier 2011 à Bruxelles sur les futures orientations d'un nouveau programme CIP pour la période 2014-2020 et le 28 janvier la Commission réunit toutes les parties prenantes pour une rencontre autour de l'avenir de l'instrument LIFE+.

### LIFE+



Cela devrait être officiel sous peu mais la date de dépôt des propositions LIFE+ 2011 auprès des États membres (points de contact nationaux) a été modifiée : précédemment annoncé pour le 1<sup>er</sup> juin elle devrait être repoussée au 15 juillet 2011 (avec une transmission des propositions à la Commission fixée au 9 septembre 2011). La date d'éligibilité des dépenses est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2012. La Commission annonce par ailleurs des modifications majeures dans la procédure de soumission !

On devrait en savoir plus lors la réunion nationale d'information et de lancement de l'appel LIFE+ 2011 programmée pour le 28 février au Ministère de l'Écologie.

Plus d'infos et inscription sur [http://ec.europa.eu/environment/life/news/events/events2011/info\\_workshops11.htm](http://ec.europa.eu/environment/life/news/events/events2011/info_workshops11.htm)

### Programme Éco-innovation (programme cadre compétitivité et innovation)



**ECO-INNOVATION**  
WHEN BUSINESS MEETS THE ENVIRONMENT



L'agence exécutive du programme éco-innovation a diffusé une liste de 46 projets qui seraient en passe d'être retenus au titre du 2<sup>e</sup> appel à propositions (dossiers déposés en septembre 2009). Ces projets se partagent les 32 M€ attribués à cet appel. Sept projets concernent le bâtiment et la construction, 14 les déchets, 11 l'agroalimentaire, 10 les technologies propres dans d'autres secteurs et 4 le green business. L'Espagne se taille la part du lion avec 14 projets devant l'Italie (9 projets) loin devant l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne (3 projets chacun). La France fait partie avec la Slovénie, la Grèce, la Danemark et le Royaume-uni, des pays ayant 2 projets retenus.

Les projets français sont le projet **ECOPACK** (concernant la valorisation des emballages plastiques) de la société Bio-Tox basée à Talence (aide d'un montant de 593 882 euros) et le projet **STERILIS** (pour un processus de stérilisation pour l'industrie agroalimentaire) de la société STERITECH basée à Saverne (aide d'un montant de 649 107 euros). Les informations fournies par la Commission ne permettent pas de connaître les participants français partenaires des projets retenus. Il faut rappeler que plus de 202 propositions avaient été enregistrées pour cet appel ce qui donne un pourcentage de réussite de seulement 23%.

Cette sélectivité devrait s'accroître encore avec l'appel 2010 clôturé le 9 septembre 2010 puisqu'il a été enregistré 287 propositions pour un budget disponible de 35 M€.

## Eurostars



Le 23 décembre 2010, un appel à candidatures au titre du programme de travail du programme commun Eurostars a été lancé.

En fait, derrière cette terminologie, se cache le 5<sup>e</sup> appel à propositions de « la version relookée » du programme EUREKA (qui a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire en 2010) bien connu des PME innovantes.

Sous la forme eurostars, les 4 premiers appels ont soutenu 329 projets d'entreprises dont 85 sous coordination française. L'aide représente entre 30 et 40% des dépenses selon la taille de l'entreprise.

Dans la longue liste des projets soutenus, quelques projets concernent des innovations dans le domaine de l'environnement ; projet JoSeaFine sur une peinture antifouling, IVISCAT sur le management du trafic urbain, GFE sur un système de gazéification de la biomasse, REOP sur les polluants organiques ou SiPoSi sur l'énergie photovoltaïque. Les propositions pour le 5<sup>e</sup> appel devront être déposées avant le 24 mars 2011.

Plus d'infos auprès des points de contact d'OSEO Patrick Cornet, Odile Henin, Amandine Karoul et Nathalie Trannois ([prenom.nom@oseo.fr](mailto:prenom.nom@oseo.fr)) et sur [www.eurostars-eureka.eu](http://www.eurostars-eureka.eu) (qui inclut la base de données des projets acceptés).

## INTERREG IV C



INTERREG IVC est le troisième volet de l'objectif Coopération de la politique de Cohésion. Financé par le Fonds FEDER, il s'adresse aux projets interrégionaux de toutes les régions d'Europe, contrairement aux volets IVA (départements transfrontaliers) et IVB (transnational au sein de grandes unités géographiques comme espace alpin, nord-ouest Europe, méditerranée, arc atlantique, caraïbes, etc).

Le 4<sup>e</sup> et dernier appel à propositions de ce programme a été lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et le dépôt des propositions est fixé au 1<sup>er</sup> avril 2011. Le programme opérationnel d'INTERREG IVC s'articule autour de 2 axes : Innovation et économie de la connaissance d'une part (innovation, développement technologique, société de l'information, emploi, ressources humaines, entrepreneuriat), Environnement et prévention des risques d'autre part (risques naturels et technologiques, gestion de l'eau et des déchets, biodiversité, énergie et transport durables, patrimoine culturel et paysage). Un budget de 100 M€ a été affecté à cet appel (60% pour la première priorité et 40% pour la seconde). Cet appel est exclusivement réservé aux projets dits « d'initiatives régionales ».

Des journées de conseil et d'assistance sont organisées à Lille pour les porteurs de projets les 13, 20 et 27 janvier, 10 et 17 février, le 3 mars 2011.

Plus d'infos et inscription pour les journées d'assistance sur : <http://i4c.eu>

**Le Ministère de l'économie, des finances et de l'Industrie, OSEO et l'ADEME ont lancé conjointement un appel à projets éco-industries.** Il s'agit du 3<sup>e</sup> appel de ce type, les 2 premiers ayant permis de soutenir 68 projets en plus des 30 projets soutenus par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre du programme ECOTECH (recherche amont et appliquée). Cet appel cible les projets en phase de démonstration des technologies innovantes ayant des perspectives de mise sur le marché de l'ordre de 2 à 5 ans. 5 axes prioritaires ont été fléchés : surveiller et tracer, réduire les pollutions, transformer vers des matières premières secondaires, prévenir (écotechnologies, éco-produits) et enfin préserver les milieux naturels et la biodiversité. Les déclarations d'intention doivent parvenir avant le 7 mars et les dossiers complets de candidature avant le 30 avril 2011.

[www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/appels-a-projet.php](http://www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/appels-a-projet.php)

Signalons enfin la **mise en place d'un moteur de recherche** pour faciliter la mise en relation entre les entreprises et les acteurs publics et privés de la recherche. Ce site, coordonné par l'ANR, présente les appels à projets en cours (au niveau national). Plus d'infos sur : [www.lemoteurdelarecherche.fr](http://www.lemoteurdelarecherche.fr)

## Politiques et projets

Un groupe d'expert (de haut niveau évidemment) a rendu en novembre 2010 un **rapport d'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche et développement (PCRD)**. Ce rapport mentionne 10 recommandations visant à faciliter la participation au 7<sup>e</sup> PCRD (en particulier aux PME et aux organisations des nouveaux pays membres de l'Union), simplifier les procédures (et ne pas créer de nouveaux instruments), améliorer la participation des femmes aux projets de recherche et maintenir le niveau d'aides aux projets. En annexe de ce document, on trouve la liste des 50 organisations qui en terme de participation à des projets et de contribution européenne mobilisée ont été les plus performantes.

Avec surprise, nous avons trouvé en tête le CNRS avec 501 participations et 231 M€ et en 3<sup>e</sup> position le CEA avec 234 participations et 119 M€ de crédits européens. Entre eux s'intercale l'institut Fraunhofer pour la recherche appliquée. Deux autres organisations françaises apparaissent dans cette liste : l'INSERM en 14<sup>e</sup> position et l'INRIA en 42<sup>e</sup> position.

[http://ec.europa.eu/research/evaluations/pdf/archive/other\\_reports\\_studies\\_and\\_documents/fp7\\_interim\\_evaluation\\_expert\\_group\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/research/evaluations/pdf/archive/other_reports_studies_and_documents/fp7_interim_evaluation_expert_group_report.pdf)

Le plan d'action pour les écotecnologies (ETAP) à été mis en place en 2004 et devra être redéfini en 2011. Il doit prendre une part importante dans la stratégie Europe 2020. Afin de préparer cette refonte, le Forum organisé à Bruxelles du 29 au 30 novembre 2010 s'est particulièrement focalisé sur les systèmes et instruments de financements des écoentreprises innovantes. Pour retrouver les interventions de ce forum.

[http://ec.europa.eu/environment/ecoinnovation2010/2nd\\_forum/presentations\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/ecoinnovation2010/2nd_forum/presentations_en.htm)

La Commission a par ailleurs demandé au groupe Technopolis de mettre en place un **Observatoire européen de l'éco-innovation**. Cet observatoire a pour objectif de collecter toutes les initiatives développées pour soutenir l'éco-innovation, les éco-entreprises à tous les niveaux régionaux comme nationaux et d'analyser les facteurs positifs et négatifs au développement de l'écoinnovation.

Plus d'infos sur [www.eco-innovation.eu](http://www.eco-innovation.eu)

Voir aussi le site de l'OCDE consacré à l'éco-innovation à l'URL [www.oecd.org/environment/innovation](http://www.oecd.org/environment/innovation)

La Commission a lancé un « easy-to-use » (puisqu'elle le dit) : site web pour aider tout un chacun soucieux de la préservation de l'environnement à choisir parmi les voitures disponibles la plus propre et la plus efficiente du point de vue énergétique. **Le portail « Clean véhicule »** devra apporter son aide à la mise en place de la nouvelle directive sur la promotion des véhicules propres. Cette directive impose qu'à partir de décembre 2010 tous les achats de véhicules pour le transport public doivent prendre en compte la consommation énergétique, les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants.

Plus d'infos sur [www.cleanvehicle.eu](http://www.cleanvehicle.eu)

#### **La Cour des comptes européenne a publié un rapport consacré à l'initiative LEADER (rapport 5/2010)**



LEADER est une initiative financée par le FEADER (Fonds européen pour l'aménagement et le développement de l'espace rural), c'est une approche transversale qui s'ajoute aux 3 piliers du FEADER et qui permet à des organisations locales dénommées Gal (groupe d'action locale) de définir le cadre et les priorités de leurs développements et des actions qu'ils proposent d'engager. Le programme LEADER du Gal est soumis au niveau national et fait l'objet d'un financement global. Le rapport de la Cour des comptes est plutôt sévère pour LEADER : « il ressort de l'audit que la manière dont les GAL ont appliqué l'approche LEADER a eu pour effet de limiter les possibilités d'apporter une valeur ajoutée sur le plan des caractéristiques LEADER (approche participative, partenariats public-privé au niveau local, stratégies de développement local) » (extrait du communiqué de presse de la Cour des comptes). Par ailleurs la Cour relève des manquements en matière de mise en œuvre en déclarant « La Cour a également relevé des insuffisances affectant la gestion financière assurée par les GAL... Les procédures n'étaient pas toujours transparentes et ne permettaient pas de démontrer de manière satisfaisante que les GAL prenaient des décisions de façon objective, à l'abri des conflits d'intérêts ». L'initiative LEADER qui a été un programme d'initiative communautaire durant les années 90 puis a été intégrée dans le FEADER à partir de la période 2000-2006, a beaucoup contribué par son esprit, ses aide et sa souplesse de mise en œuvre, au développement des zones rurales. Elle a été un grand facteur de dynamisme local. On sentait, en tout cas en France que « l'environnement institutionnel » commençait à s'agacer de cette liberté d'initiative. Peut être aurait-il fallu que les territoires et les acteurs de ces territoires donnent un nouvel élan ; ce qui malheureusement, n'a pas été le cas comme en témoigne la faiblesse de la mise en œuvre du volet transnational dans ce programme. Espérons que l'appréciation sévère de la Cour des comptes ne soit pas l'occasion pour tous les détracteurs de l'approche LEADER de porter un coup d'arrêt à cette initiative somme toute utile et qui pouvait aisément être améliorée.

<http://eca.europa.eu/portal/page/portal/publications/auditreportsandopinions/specialreports>

l'ANSES, l'agence nationale de sécurité sanitaire (nouveau nom de l'AFSSET mais avec les mêmes attributions) a publié la liste des 44 projets retenus à l'appel à projets de recherche 2010 sur le thème Santé et Environnement.

Ces projets se partageront les 5 M€ attribués dans cet appel.

Plus d'infos sur [www.afssa.fr/Documents/ANSES-ProjetsRecherche2010.pdf](http://www.afssa.fr/Documents/ANSES-ProjetsRecherche2010.pdf)

## **Biodiversité**

En discussion depuis plusieurs années, la transformation de l'IPBES (intergovernmental platform on biodiversity and ecosystem services) en GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de la biodiversité verra peut être le jour dans le cadre d'une convention internationale que devrait organiser le PNUE (programme des nations unies pour l'environnement) en 2011. Paris, qui a beaucoup poussé pour la création de cet organisme espère récupérer le siège de cet IPBES élargi mais la concurrence sera rude !

Les « **Best LIFE Nature projects 2009** » ont été désignés et malheureusement aucun projet français ne figure parmi ceux ci, même parmi les 23 nominés !

Les 5 « best of the best projects » terminés durant l'année 2009 sont :

- partenariats pour la sauvegarde du saumon atlantique dans les rivières écossaises (Royaume-Uni)
- sauvetage du bouvreuil des Açores (Portugal)
- restauration de la rivière Lech (Autriche)
- préservation d'un habitat pour les oiseaux près de Salzbourg (Autriche)
- reconversion en prairies des plantations d'épicéas (Suède)

## Ressources et documents

### Sur le changement climatique

La Direction générale des relations extérieures et EUROPAID ont mis en ligne un site qui présente de façon très interactive les projets financés dans les pays en développement en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. La présentation d'une centaine de projets concernant l'agriculture, la pêche, la forêt, les déchets, les pollutions, la nature, les énergies renouvelables, l'eau, etc. est accessible à partir d'un planisphère qui les localise.

Plus d'infos sur <http://ec.europa.eu/europeaid/climate-change-actions/>

Horizon 2050 « Steel, cement and paper » de climat action network

Sur la base d'une étude réalisée par CE Delft ( Technological development in Europe : long-term review of CO<sub>2</sub> efficient manufacturing in the European région à retrouver sur [www.cedelft.eu](http://www.cedelft.eu) ), Climat Action network a publié un document présentant les technologies qui pourraient, dans la production d'acier, de ciment et de papier réduire de manière considérable les émissions de gaz à effet de serre dans ces industries. Plus d'infos sur [www.climnet.org](http://www.climnet.org)

### Sur le bruit

Le « technical report » n° 11/2010 de l'Agence européenne de l'environnement est un guide de bonnes pratiques consacré à l'exposition au bruit et aux effets potentiels sur la santé de cette exposition. Il a été rédigé par le groupe d'experts sur le bruit (EPoN) rattaché à l'AEE.

[www.eea.europa.eu/highlights/teaming-up-to-cut-noise](http://www.eea.europa.eu/highlights/teaming-up-to-cut-noise)

### Sur les politiques territoriales

« Guide pratique des allégations environnementales : durable, responsable, bio, naturel, comment s'y retrouver ? » édité conjointement par le Ministère de l'Écologie et le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

À retrouver sur : [http://www.bercy.gouv.fr/conseilnationalconsommation/guide\\_allegat\\_environ.pdf](http://www.bercy.gouv.fr/conseilnationalconsommation/guide_allegat_environ.pdf)

## ABC Daïre

### **I comme intelligent**

Vous l'avez peut être remarqué, mais depuis quelques temps tous les programmes, toutes les nouvelles politiques sont « intelligentes » : Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Énergie intelligente, Innovation intelligente, ... C'est qu'avant (avant quoi d'ailleurs) l'Europe, l'énergie, la croissance tout ça, elles étaient bêtes, mais bêtes ! C'est que maintenant on est tous intelligents !

Ah mais non, attention, c'est seulement en 2020 que l'Europe sera intelligente ; damned encore 9 ans de bêtises à tirer !

### **I comme information**

Ce n'est pas une rubrique vue à la télé mais presque : les bus TUL de la ville de Laval sont équipés d'un écran qui égaie le trajet en donnant quelques informations utiles aux voyageurs (météo, cinéma, voyance, etc). Parmi ces informations, on pouvait lire : « Ce soir dans la salle ... réunion d'information sur le volet 4.2.3 du FSE ». Celui ou celle qui a mis en ligne une telle « information » sait évidemment que le volet 4.2.3 du Fonds social européen soutient les microprojets locaux et doit imaginer que tout un chacun sait cela, ce qui le dispense d'expliquer l'information. On ne sait pas quel curieux, oisif ou esseulé s'est rendu ce soir là pour écouter un intervenant lui parler de « l'action 4.2.3 du FSE » mais si ce dernier s'est retrouvé tout seul, on peut espérer qu'il ne reprochera pas le manque de mobilisation des associations concernées !

**JO L346 du 30 décembre 2010** : Règlement modifiant le règlement 663/2009 (Règlement PEER) établissant un programme d'aide à la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie.

**JO C352 du 23 décembre 2010** : Appel de candidature au titre du programme de travail du programme commun Eurostars. En fait cette phrase bien compliquée indique le 5<sup>e</sup> appel à propositions concernant le programme EUREKA bien connu des PME innovantes. Plus d'infos sur [www.eurostars-eureka.eu](http://www.eurostars-eureka.eu)

**JO L334 du 17 décembre 2010** : Directive 2010/75 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution). Cette Directive est une refonte de nombreuses directives portant sur les pollutions industrielles (dont la directive 2008/1), l'incinération des déchets, les grandes installations de combustion etc. Elle prévoit une approche intégrée de la prévention et de la réduction des émissions dans l'air, l'eau et le sol et la gestion des déchets, de l'efficacité énergétique et de la prévention des accidents. Les États membres ont jusqu'au 7 janvier 2013 pour se mettre en conformité avec les objectifs de cette directive. En parallèle la Commission a lancé dans le circuit interinstitutionnel européen, une proposition de refonte de la Directive 96/82 dite SEVESO II sur la prévention des risques industriels.

**JO C341 du 16 décembre 2010** : Appel à propositions pour la mise en œuvre d'Erasmus Mundus 2009-2013 en 2011.

**JO C340 du 15 décembre 2010** : Appel à propositions du programme « L'Europe pour les citoyens » - mise en œuvre des actions du programme des citoyens actifs pour l'Europe, une société civile active en Europe et une mémoire européenne active.

**JO C333 du 1<sup>er</sup> décembre 2010** : Appel à propositions du Programme « Jeunesse en action »

**JO C325 du 2 décembre 2010** : Conclusions du Conseil sur le plan de travail 2011-2014 en faveur de la culture.

**JO L314 du 30 novembre 2010** : 4 règlements complétant la directive 2010/30 en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage de la consommation d'énergie des lave-vaisselle, des réfrigérateurs, des lave-linge ménagers et des téléviseurs.

**JO L302 du 18 novembre 2010** : Règlement relatif au calendrier, à la gestion et autres aspects de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système d'échange des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

**JO L293 du 11 novembre 2010** : Règlement portant application de la directive 2009/125 en ce qui concerne les exigences d'éco-conception applicables aux lave-vaisselle ménagers.

**JO C302 du 9 novembre 2010** : Premier appel à propositions pour le financement de projets de démonstration commerciale de techniques de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> sans danger pour l'environnement ainsi que des projets de démonstration de technologies innovantes liées aux énergies renouvelables (Programme NER 300).

**JO L290 du 6 novembre 2010** : Décision établissant les critères et les mesures pour le financement de projets commerciaux de démonstration axés sur le captage et le stockage du CO<sub>2</sub> sans danger pour l'environnement ainsi que les projets de démonstration de technologies innovantes liées aux énergies renouvelables (Programme NER 300).

**JO L290 du 6 novembre 2010** : Règlement suspendant l'introduction dans l'Union européenne de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages.

## COMMUNICATIONS

**COM(2010)811 du 22 décembre 2010** : Rapport de la Commission sur les changements indirects d'affectation des sols liés aux biocarburants et aux bioliquides.

**COM(2010)796 du 21 décembre 2010** : Communication « Vers une surveillance renforcée du marché relatif au système européen d'échange de quotas d'émission »

**COM(2010)743 du 15 décembre 2010** : Plan d'action européen 2011-2015 pour l'administration en ligne - Exploiter les TIC (technologies de l'information et de la communication) pour promouvoir une administration intelligente, durable et innovante.

**COM(2010)723 du 07 décembre 2010** : Communication relative au réexamen de la stratégie communautaire sur le mercure.

**COM(2010)721 du 07 décembre 2010** : Communication « Rôle futur des initiatives régionales » (visant à un marché unique de l'énergie dans le cadre du groupe des régulateurs européens dans le domaine de l'électricité et du gaz - GREEG).

**COM(2010)714 du 06 décembre 2010** : Communication sur la santé des abeilles.

**COM(2010)682 du 23 novembre 2010** : Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois : une contribution européenne au plein emploi.

Améliorer le fonctionnement des marchés du travail, accroître les qualifications de la main d'œuvre, améliorer la qualité des emplois et des conditions de travail et renforcer les politiques destinées à favoriser la création d'emplois et à soutenir la demande de travail sont les 4 priorités de la politique européenne de l'emploi. La communication détaille les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et fixe au Fonds social européen le soin de financer ces actions en concentrant les moyens sur un nombre réduit d'axes prioritaires.

**COM(2010)672 du 18 novembre 2010** : La Politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020 : Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir.

Comme tous les documents qui sont diffusés dans la période actuelle, il s'agit d'un cadre de propositions émanant de la Commission n'ayant pas de valeur définitive (les documents définitifs devraient être publiés à partir de la mi 2011) mais tout de même, il donne une bonne indication des évolutions souhaitées par les directions générales de la Commission, en l'occurrence celle de l'agriculture.

L'expression qui résume cette nouvelle PAC est « croissance écologique par l'innovation ». Cette croissance reposera toujours sur les 2 piliers ; le premier (mesures de marché et paiements directs) plus axé sur l'écologie et plus équitable, le deuxième (développement rural) orienté vers la compétitivité, l'innovation les changements climatiques et l'environnement.

Quelques observations :

- il est mentionné à plusieurs reprises que seuls les agriculteurs actifs bénéficieront des aides (quelques lords anglais seraient-ils visés ?)
- une composante écologique obligatoire est envisagée pour les paiements directs
- un appui à la diversification, à la diversité structurelle des systèmes agricoles, des circuits courts
- la démarche LEADER n'est jamais citée en tant que telle.
- on parle bien sûr de simplification et de rationalisation !
- un soutien particulier serait apporté aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux exploitants

La cohérence entre la politique de développement rural et les autres politiques de l'UE pourrait prendre la forme d'un cadre stratégique commun.

*Sur l'avenir de la PAC, voir aussi le document « Pour une politique agricole commune durable en 2013 : principes, architecture et éléments financiers » publié par le Ministère de l'Ecologie (avant le remaniement ministériel).*

**COM(2010)677 du 17 novembre 2010** : Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà : Schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré.

**COM(2010)656 du 10 novembre 2010** : Rapport de la Commission sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de la Communauté visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules légers.

**COM(2010)655 du 10 novembre 2010** : Rapport de la Commission « Surveillance des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures particulières neuves dans l'UE : données pour l'année 2009 ».

**COM(2010)651 du 10 novembre 2010** : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du règlement relatif à la protection des écosystèmes marins vulnérables de haute mer contre les effets néfastes de l'utilisation des engins de pêche de fond.

**COM(2010)639 du 10 novembre 2010** : Énergie 2020 : une stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre.

**COM(2010)629 du 10 novembre 2010** : Livre vert sur la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable ; accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne.

**COM(2010)642 du 9 novembre 2010** : Conclusions du 5<sup>e</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : L'avenir de la politique de cohésion.

**COM(2010)612 du 9 novembre 2010** : Communication intitulée « Commerce, croissance et affaires mondiales - La politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020 ».

**COM(2010)632 du 5 novembre 2010** : Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2009.